

**MAIRIE DU MASSEGROS**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze et le treize octobre, à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SALEIL, Maire.

**CONVOCATION DU 05/10/2015**

**Etaient présents** : Jean-Claude SALEIL, *Maire*, Valérie CABIROU, Bernard DELPUECH, Patricia DELTOUR, Didier LABAUME, Serge POUJOL, Françoise SPARAVENTI, André SEVENNES, Marie-Christine VORS, Jean-Paul POURQUIER, Pierrick FAGES, *Conseillers Municipaux*.

**Secrétaire** : Marie-Christine VORS

**Absent excusé** :

**ORDRE DU JOUR**

**1 - Projet de regroupement des communautés de communes**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) de la Lozère proposé par M. Le Préfet en date du 12/10/2015. Le conseil municipal valide à l'unanimité le rapprochement avec la communauté de communes Aubrac-Lot-Causse ;

Le conseil municipal, par contre, émet quelques réserves sur le fait que soient rattachées les communes de Chanac, Les Salelles, Esclanèdes et Cultures alors que la commune des Vignes, membre de la communauté de communes actuelle a été exclue ! (sans attendre la position du conseil municipal de cette commune) d'une part.

D'autre part, il paraîtrait plus cohérent que soit rattachée, à la nouvelle communauté de communes, la commune de La Malène avec qui, il y a des liens géographiques, historiques et économiques, ... ce d'autant plus qu'il y a, semble t'il, une volonté des élus de cette commune, d'être rattaché aux communautés de communes Aubrac Lot Causse et du Causse du Massegros.

Le conseil municipal a décidé de se réunir à nouveau fin novembre / début décembre, pour émettre un avis définitif sur le projet de carte proposé par M. le Préfet. Cela permettra dans ce laps de temps de recueillir l'avis des élus des communes voisines.

**2 - Projet de création d'une commune nouvelle sur le périmètre de la communauté de communes actuelle**

Le conseil municipal à l'unanimité a validé le principe de création d'une commune nouvelle qui regrouperait l'ensemble des communes de l'actuelle communauté de communes du Causse du Massegros et serait favorable à un rattachement de la commune de La Malène si cette dernière en émettait le souhait.

Mais le fait que la commune des Vignes soit détachée de la communauté de communes dans le projet de carte proposé par M. le Préfet, ajoute une difficulté imprévue.

Aussi le conseil municipal a décidé de différer sa décision définitive dans l'attente de la position des autres communes de la communauté de communes.

**3** - le conseil municipal a tenu à affirmer sa volonté, avant toute décision définitive, d'en informer la population.

En outre le conseil municipal sera très attentif et vigilant avec la future organisation afin que soit préservé les intérêts des agents de la commune et de la communauté de communes actuelle qui seront bien sûr associés à la mise en place opérationnelle.

#### **4 - Questions diverses :**

\* **Schéma de mutualisation** : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal le schéma de mutualisation présenté par la communauté de communes sur demande de M. Le Préfet. Le conseil municipal valide le document.

\* **demandes de subventions** : Monsieur Le Maire présente au conseil municipal la demande de subvention émanant de l'école pour le cycle piscine des élèves de la GS au C.M.2 pour l'année scolaire 2015/2016 : 814 €.

Il présente également la demande de subvention de la Coopérative Scolaire suite à l'aménagement des rythmes scolaires à la rentrée 2015 : 500 €

**Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide** de verser ces subventions.

\* **demande d'acquisition de terrain au lotissement Les Pradesques** : Monsieur le maire présente au conseil le courrier émanant de Mme et M. Jérémy BADAROUX relatif à leur souhait d'acquérir le lot n°2 au lotissement les Pradesques. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

\* **Demande du terrain de foot La Devèze** : Monsieur le maire présente au conseil le courrier de M. le Président du Foot de Saint Georges demandant le prêt du stade de La Devèze pour les entraînements et les matchs des équipes de foot de Saint Georges : séniors et féminine. Le conseil donne son accord pour le prêt du terrain pour les matchs de l'équipe 2 les dimanches sous réserve que le club de foot du Massegros ne joue pas ce jour là.

#### \* **Accessibilité des établissements recevant du public - Elaboration de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)** :

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, oblige la commune à compter du 1er janvier 2015 à mettre tous ses bâtiments et installations publiques accessibles à tous les handicaps.

Compte-tenu des difficultés rencontrées pour atteindre cet objectif au 1er janvier 2015, l'ordonnance du 26 septembre 2014 instaure les Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Le dépôt d'un Ad'AP est obligatoire pour tous les ERP qui n'étaient pas accessibles au 31 décembre 2014 et doit s'effectuer avant le 27 septembre 2015.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de monsieur le Maire, et après avoir délibéré, à l'unanimité

- ACCEPTE d'élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP),
- et CHARGE M. Le Maire de l'élaboration et de la signature de ce document.